



LES KARELLIS
SAVOIE | 1 600 - 2 500 m

Offre d'emploi

Chef de la sécurité des pistes des Karellis, permanent ou saisonnier

La station des Karellis située dans la vallée de la Maurienne s'appuie sur des valeurs fortes telles que l'économie sociale et solidaire, l'accessibilité des activités de montagne, une forte implication locale et une gouvernance basée sur l'entente mutuelle...

Le domaine skiable des KARELLIS (1 600 – 2 500 m) est doté de 60 km de pistes, 15 remontées mécaniques, un réseau de neige de culture de 25 hectares alimenté par 150 enneigeurs et 6 engins de damage. Les ressources humaines comprennent un effectif de 10 permanents renforcé pendant la saison d'hiver d'environ 60 saisonniers. Le service des pistes est quant à lui composé de 21 personnes comprenant : 12 pisteurs (dont le Chef des Pistes), 2 nivoculteurs, 1 chef de garage et 6 daineurs.

Dans le cadre d'un départ à la retraite, le Domaine Skiable recrute son nouveau Chef des Pistes :

Missions : Vous assurez toutes les tâches dévolues à un Chef des Pistes : management de votre équipe, organisation des secours et sécurité des pistes (PIDA 50 points de tir, balisage, protections...), préconisations pour l'amélioration du service en fonctionnement et en investissement, anticiper les achats, respect des budgets alloués, travail transversal avec les autres services... En intersaison, vous serez amené à organiser, à superviser et à participer à des travaux pour des domaines variés : pistes, neige de culture, bâtiments et RM. Outre votre rôle de Chef des Pistes, en tant que cadre, vous ferez partie de l'équipe de Direction, prenant part à la réflexion sur une grande partie des sujets qui touchent l'entreprise.

Profil : Vous êtes au minimum titulaire d'un Brevet National de Pisteur Secouriste 2^{ème} degré et du CPT. Vous avez une expérience significative dans ce secteur d'activité. Personne de terrain ouverte au dialogue, vous savez aussi décider pour préserver avant tout la cohésion de l'équipe et les intérêts de l'entreprise. Vous savez également faire preuve de pédagogie dans la transmission des savoirs.

Conditions : Statut Cadre, salaire suivant convention collective sur 13 mois + primes et avantages (tickets restaurant, véhicule de ramassage...).

**Poste permanent ou saisonnier du 15 octobre au 15 avril suivant profil. Prise de fonctions 15 octobre 2025.*